



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 50958

### Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème du manque de places dans les établissements de soins accueillant les personnes souffrant d'un handicap lourd. Il semblerait que de nombreuses familles - spécialement en Seine Saint-Denis - ont de grandes difficultés à trouver un établissement adapté au handicap de leurs enfants. La situation est encore plus complexe lorsque l'enfant âgé de plus de seize ans n'est pas assujéti à la scolarité obligatoire. Les parents n'ont plus alors d'autres solutions que d'attendre qu'une place se libère. Les listes d'attentes sont fort longues et les familles perdent patience. Cette situation est d'autant plus préjudiciable qu'elle entraîne une dégradation de l'état psychologique des enfants handicapés et pour les familles, elle peut engendrer des difficultés morales, financières voire professionnelle. Par conséquent, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin d'améliorer l'accueil des enfants ou des jeunes adultes handicapés dans des centres spécialisés et ainsi réduire les délais d'attente et le désarroi des parents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Pajon](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50958

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 septembre 2000, page 5330